BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 mars 2022	***N° 2022-164***

Convocation du 18 mars 2022
Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :
M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwenaël LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwenaël LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :
Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 mars 2022**	***Délibération***
	Direction Développement Economique	***N° 2022-164***

Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien métropolitain 2022 en investissement immobilier en faveur de l'association La petite sœur - Projet d'auberge de jeunesse en structure d'insertion par l'activité économique - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association La petite sœur

Le contexte pandémique et les conséquences socio-économiques à venir ajoutent de l'incertitude quant aux trajectoires des publics jeunes et vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap ou dépendantes de l'aide sociale à l'enfance.

C'est pourquoi, dans une démarche de ré-interrogation de ses missions, l'association Orientation et rééducation des enfants et adolescents de la Gironde (OREAG), qui accompagne 1800 jeunes en Gironde via 13 sites d'accueil et des partenariats notamment avec le Conseil départemental de la Gironde, le Ministère de la Justice ou encore l'Agence régional de santé de Nouvelle-Aquitaine, a créé l'association La Petite Sœur.

Cette dernière a pour but de développer à partir des besoins sociaux et territoriaux environnants, des projets innovants qui pourraient soutenir la dynamique inclusive des publics accompagnés dans les établissements médico-sociaux (emploi, accès aux droits culturels, humains, etc.).

Concrètement cette association est un nouvel outil pour :

— inscrire davantage les établissements et les publics accueillis sur leur territoire,
— créer des emplois pour les jeunes pris en charge dans les établissements médico-sociaux afin d'éviter les sorties dites « sèches ».

Depuis sa création, l'association La petite sœur porte 2 projets phare pour l'inclusion des publics jeunes et vulnérables en lien avec le développement d'activités ESS, notamment sur 2 sites :

- la Rêverie, projet d'hébergement de structures de l'ESS au sein de locaux de l'OREAG pour favoriser l'inclusion des publics jeunes, dans l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Louise Liard Le Porz au 239 rue de Saint Genès à Bordeaux,

- l'Auberge d'insertion de La petite sœur, en projet sur le site de l'ITEP Saint Nicolas au 84 sur des Sablières à Bordeaux, et objet de la présente délibération.

Les deux projets portés par La petite soeur, à savoir la Rêverie et l'Auberge, sont complémentaires dans leurs actions et permettent de développer une forme d'inclusion d'un nouveau genre. Ils s'inscrivent dans le cadre de la démarche inclusive par la création d'espaces de vie au sein des lieux d'accompagnement sociaux.

Ces liens se caractérisent d'une part par la création d'emplois et d'autre part par l'ouverture d'espaces pour permettre le croisement de publics qui n'ont pas vocation à se rencontrer. Ces deux besoins sociétaux doivent être comblés pour assurer la cohésion de la société de demain et faire face au délitement du lien social.

Présentation du projet immobilier : Auberge de jeunesse en structure d'insertion par l'activité économique à Bordeaux

La petite sœur travaille à un projet d'auberge de jeunesse en Insertion par l'activité économique (IAE).

Ce projet a été imaginé car :

- la collectivité fait part d'un besoin sur ce segment d'offre d'hébergement,
- le fonds de dotation de l'OREAG dispose d'un patrimoine sur lequel pourrait avoir lieu l'expérimentation,
- il n'existe pas, selon la tête de réseau de l'IAE en Nouvelle-Aquitaine, INAE, de structure d'insertion qui porte une activité d'auberge de jeunesse.

En août 2021, une première expérimentation a été menée au sein de l'internat de l'ITEP OREAG Pôle Bordeaux Centre. Pendant un mois, cinq chambres ont été mise à disposition d'étudiants et jeunes travailleurs à petit prix. En leur proposant ce pied-à-terre éphémère, La petite sœur a pu faciliter leur recherche de logement.

Cette première phase a permis d'éprouver les hypothèses concernant le besoin d'une offre locative sur Bordeaux et la nécessité pour les jeunes de trouver un hébergement, même temporaire afin de réaliser des visites de logement. L'auberge de jeunesse étant aussi propice aux rencontres, ce lieu est pensé comme un espace favorable à la création de lien entre voyageurs de passage, étudiants fraîchement arrivés à Bordeaux et jeunes en insertion.

A travers ce projet d'hébergement, le tourisme est ainsi considéré comme un support d'insertion. La proposition de mise en situation professionnelle qui sera faite aux personnes en insertion, s'articulera autour d'une pédagogie d'accompagnement centrée sur la découverte du monde du travail à travers quatre fonctions supports pensées au sein de l'auberge. Ainsi, l'association souhaite leur proposer un parcours évolutif, qui permette de découvrir de nouveaux métiers, développer de nouvelles compétences et d'appréhender les questions de savoir-être / savoir-faire, autour notamment des métiers suivants :

- réceptionniste,
- maître de maison,
- animateur de point information culture,
- barista/gestionnaire de snack.

Le bâtiment de l'ITEP Saint Nicolas à Bordeaux, identifié pour la mise en œuvre de ce projet d'Auberge de jeunesse, nécessite aujourd'hui des aménagements, pour le passage d'un espace à fonction thérapeutique et pédagogique et de formation, à un espace d'hébergement et d'accompagnement des futurs personnels en insertion.

Ce bâtiment, d'une surface totale de 437 m², dispose de 2 plateaux aménageables, avec pour projet :

- un rez de chaussée avec un espace accueil, un espace de travail avec salles de réunion, un salon avec coin détente, un espace cuisine avec salle à manger, et un espace snack,
- un étage avec 1 grand dortoir de 10 places, un dortoir de 6 places, 2 dortoirs de 4 places, 2 chambres avec lit double, un espace sanitaire, ainsi qu'un espace commun de détente avec une laverie.

Ces aménagements nécessitent les opérations suivantes :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation des espaces,
- des travaux d'électricité,
- des travaux sanitaires,
- des agencements extérieurs,
- des agencements des espaces cuisine,
- des agencements et du cloisonnage pour les chambres et dortoirs,
- du cloisonnage pour créer les salles de réunion,
- la pose d'un escalier.

Plan d'investissement 2022

Emplois	**En € TTC**	**Ressources**	**En € TTC**	**%**
Investissements		**Apport en fonds propres**	710	0,8%
Incorporels	30 000			
Installations, aménagements	53 800	**Aides à l'investissement**		
		Etat	15 000	17,9%
		Région	25 140	30%
		Département	10 000	11,9%
		Bordeaux Métropole	20 950	25%
		Ville de Bordeaux	12 000	14,4%
Total (en €)	**83 800**	**Total (en €)**	**83 800**	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS en faveur des habitants, de surcroît les jeunes, contribuant à faire émerger une offre touristique alternative, via une structure d'insertion telle que celle portée par l'association La petite sœur,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 20 950 € au titre du programme immobilier 2022 de l'association La petite sœur à Bordeaux,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association La petite sœur,

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2022 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 MARS 2022** **PUBLIÉ LE :** **31 MARS 2022**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER